

RAT-X®CUBES

RODENTICIDE

Tue les rats et les souris en un seul traitement
Tue les surmulots qui résistent à la warfarine

COMMERCIAL

N° D'HOMOLOGATION 26710 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: BROMADIOLONE 0,005 %
Avertissement, contient les allergènes arachides et blé.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

AVERTISSEMENT – POISON

Contenu net : 7 kg (2 kg)

Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

Agrium Advanced Technologies RP Inc.
10 Craig St.
Brantford, ON
Canada N3R 7J1
519-757-0077

RESTRICTIONS D'UTILISATION: L'appât doit être placé dans un point d'appât inviolable ou dans un endroit hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage et des espèces sauvages non ciblées. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.

Les appâts placés à l'extérieur et au-dessus du sol DOIVENT être placés dans des points d'appât. Le point d'appât (**niveau 1**) destiné à être placé à l'extérieur, en surface, à un endroit accessible aux enfants, aux animaux de compagnie et aux espèces sauvages non ciblées, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 2 ou 3 : 1) être résistant à la destruction ou à l'affaiblissement attribuables à des conditions météorologiques normales, non catastrophiques (comme la neige, la pluie, les températures et l'humidité très intenses ainsi que l'exposition directe au soleil).

Le point d'appât (**niveau 2**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, à la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes, en plus de celles requises pour le point d'appât de niveau 3 : 1) être résistant à la destruction par des animaux d'espèces non ciblées; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les animaux des espèces non ciblées ne puissent atteindre l'appât.

Le point d'appât (**niveau 3**) contenant un rodenticide et placé à l'intérieur d'un bâtiment, mais hors de la portée des animaux de compagnie ou d'élevage, doit présenter les caractéristiques suivantes : 1) être fabriqué avec un matériau d'une grande solidité (p. ex. métal ou plastique moulé par injection) afin que les enfants ne puissent le détruire; 2) son entrée doit être conçue de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât; 3) sa structure interne doit être telle que l'appât ne puisse pas en tomber si le point d'appât est secoué; 4) son panneau donnant accès à l'intérieur doit se fermer de façon sécuritaire et doit pouvoir être verrouillé en place (p. ex. au moyen d'une vis ou d'un cadenas); 5) il doit afficher le nom du produit, celui de la matière active, la garantie, le numéro d'homologation, la mention « AVERTISSEMENT – POISON » et le symbole composé d'un crâne de squelette et de deux tibias croisés.

MODE D'EMPLOI : Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Utiliser les Rat-X Cubes pour le contrôle des surmulots, des rats noirs et des souris domestiques à l'intérieur et à l'extérieur, à moins de 15 m des bâtiments résidentiels, industriels, commerciaux, agricoles et publics. Les appâts rodenticides dans des points d'appât inviolables peuvent être placés à l'extérieur d'un périmètre de 15 m, mais à l'intérieur d'un périmètre de 100 m, le long de clôtures entourant les propriétés, à la condition que les points d'appât soient solidement fixés à la clôture ou au sol (p. ex. cloués).

Emplacements d'utilisation :

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments :

Installations indirectement reliées à la transformation alimentaire : Usage réservé

uniquement aux installations de produits non-alimentaires où les denrées destinées à la consommation humaine ou animale, de même que l'équipement servant à l'emballage et à la manutention ne sont jamais laissés à découvert. **Installations où sont transformés, entreposés et servis des aliments destinés à la consommation humaine ou animale :** Usage réservé uniquement aux installations de transformation des aliments et de la viande lorsqu'elles ne sont pas en activité. Ranger ou couvrir tout aliment, matériel d'emballage et ustensile avant de disposer l'appât dans les points d'appât. Retirer tous les appâts et les carcasses de rongeurs avant la réouverture des installations (y compris les aires d'entreposage et de restauration).

Sélection des endroits à traiter : Placer l'appât dans les emplacements où les rats et les souris se déplacent pour trouver et consommer l'appât. Placer l'appât le long des murs, dans les coins, à proximité des ouvertures rongées, dans les trous de rongeurs et autour de ceux-ci, et dans les emplacements dissimulés là où les rongeurs ont été observés. Maintenir un approvisionnement régulier d'appât frais. Retirer rapidement tout appât gâté ou contaminé.

Mode d'application :

Pour les surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*) : Les surmulots restent généralement au rez-de-chaussée des structures et font leurs trous dans le sol. Ils peuvent se déplacer de 15 à 100 m environ à partir de leur nid pour chercher de la nourriture et de l'eau. Les rats noirs, toutefois, sont d'excellents grimpeurs et infestent généralement les étages supérieurs des structures. C'est pourquoi l'on doit porter une attention toute spéciale à la capacité d'escalade de cette espèce en plaçant les appâts dans la zone d'activité des rats noirs. Pour les deux espèces, éliminer le plus possible les aliments naturels. Placer 3 à 16 morceaux de bloc (généralement à des intervalles de 5 à 10 m) à l'intérieur de la zone de traitement. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 10 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activité des rats cessent.

Pour les souris domestiques (*Mus musculus*) : Les souris domestiques sont d'excellentes grimpeuses et elles infesteront tous les étages d'une structure. Les souris se déplacent seulement d'environ 10 m à partir de leur nid pour rechercher de la nourriture. Éliminer autant que possible les aliments naturels. Placer 1 morceau de bloc à des intervalles de 2 à 4 m à l'intérieur de la zone de traitement. Deux (2) morceaux de bloc par emplacement peuvent être nécessaires dans les endroits où l'activité des souris est intense. Maintenir un approvisionnement ininterrompu d'appât frais pendant au moins 15 jours ou jusqu'à ce que les signes d'activités des souris cessent.

Rats et souris : Remplacer immédiatement tout appât contaminé ou gâté. Ramasser et jeter toutes les carcasses de rongeurs et les appâts non consommés de manière appropriée. Pour éviter une nouvelle infestation, éliminer autant que possible les aliments, l'eau et les endroits où les rongeurs trouvent un refuge. S'il y a ré-infestation, répéter le traitement. Installer des points d'appâts permanents alimentés en appâts selon les besoins, là où il y a une présence continue de rongeurs.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE. Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons et la faune. Garder hors des lacs, cours d'eau et étangs.

Tous les préposés à la manipulation doivent porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes et des gants résistant aux produits chimiques lors de la manipulation de ce produit.

PREMIERS SOINS : **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut réduire la possibilité de coagulation du sang et causer une hémorragie. La vitamine K₁ administrée par injection intramusculaire ou sous-cutanée ou par ingestion buccale est conseillée comme traitement curatif pour l'empoisonnement par un anticoagulant. La gravité du cas mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance du temps de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :

Conservé dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des

animaux non ciblés. Ne pas réutiliser les contenants vides. Éliminer les appâts non utilisés ou avariés conformément aux exigences locales. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES RONGEURS : Éliminer les rongeurs morts en les mettant à la poubelle ou en les enterrant.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))